

N°2025- 129

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux,

Vu les articles L2212.1 et L2212.2, L2213.2 et L2213.3, du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de Sécurité Intérieure et notamment son article L511-1,

Vu le Code de la Route, et notamment son article R411-1 et suivants, R417 et suivants,

Vu la demande présentée, en date du 4 octobre 2025, de Bouliac Sport Plaisirs,

Considérant que pour le bon déroulement de cette manifestation, il y a lieu d'assurer la sécurité des participants et de réglementer la circulation routière,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique et en vue d'assurer la sûreté et la commodité de passage sur le domaine public,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - L'Association Bouliac Sport Plaisirs est autorisée à organiser, à l'occasion du TÉLÉTHON 2025, une manifestation sportive, le samedi 06 décembre 2025.

ARTICLE 2 - La manifestation empruntera les chemins de Cabiracs, Moulin de Vergne, l'allée de l'Étoile du Berger et le parcours de santé de la commune de Carignan de Bordeaux.

ARTICLE 3 - L'Association Bouliac Sport Plaisirs est chargée de la sécurité des biens et des personnes sur l'ensemble de la manifestation et du tracé de la course.

ARTICLE 4 - La circulation des véhicules automobiles, cycles, cyclomoteurs, motocyclettes, véhicules à traction animale sera interdite :

- Parcours de santé Régeon
- Moulin de Vergne
- Chemin de Cabiracs
- Allée de l'Étoile du Berger

Le samedi 06 décembre 2025 entre 9h30 et 15h.

ARTICLE 5 - Toutes les dispositions seront prises pour assurer la circulation des véhicules de secours et de défense incendie ainsi que des forces de l'ordre.

ARTICLE 6 - Le stationnement sera interdit sur la partie de voie fermée à la circulation.

Ampliation du Présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.

Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux - Bastide.

L'intéressée.

Fait à Carignan de Bordeaux,
Le 6 octobre 2025

Le Maire,



Thierry GENFTAY